

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN241

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 5

Après l'article 5, ajouter l'article suivant :

"Les éventuelles augmentations d'effectifs du SIAé viendront en augmentation du plafond des emplois autorisés du ministère de la défense."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le SIAé est un service industriel étatique de maintenance des aéronefs militaires. Cet amendement vise à permettre au SIAé d'augmenter ses effectifs sans que cela oblige le reste du ministère de la Défense.